

# XXIXème CONGRÈS NATIONAL



## MARSEILLE 1997

*Journée Technique*

# La Pratique des Risques Majeurs

### Synthèse de la journée technique

Dans une société où le citoyen est largement informé (médiatisation et surmédiatisation) il y a nécessité de maîtriser les événements du type accidentel ou catastrophique dans le sens d'une meilleure connaissance des phénomènes, tant au niveau prévention qu'intervention pour en limiter les conséquences.

Pour tenir compte de cela et de la demande de l'opinion publique, le droit à évolué dans le sens d'une plus grande responsabilisation des acteurs et notamment des autorités territoriales; les Maires en particulier et les fonctionnaires territoriaux.

Un besoin d'information apparaît dans ce domaine, aussi cette journée sur « la Pratique des Risques Majeurs » a été organisée par l'ATTF dans le cadre de son 29e Congrès National, qui a regroupé environ 500 personnes; ces dernières ont, par ailleurs, pu visiter le Salon de l'Équipement Territorial qui compte une centaine d'exposants.

Ce colloque est placé sous le patronage de M. Jean-Pierre CHEVENEMENT, Ministre de l'Intérieur et de Mme Dominique VOYNET, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.



L'animation de la journée est assurée par l'*Ecole de Journalisme et de Communication de Marseille*, sous la conduite de M. Jean-Louis PACULL.



La manifestation est ouverte par M. Jean-Paul TRUFFY, Vice Président de l'ATTF, chargé de l'animation technique qui donne le programme de la journée.

M. Philippe BERGER, adjoint au Maire de Marseille, délégué au Bataillon des Marins Pompiers, à la Commission Communale de Sécurité, à la Protection Civile Urbaine, et à la Prévention Gestion des Risques, Président de l'Institut de Prévention et Gestion des Risques, renouvelle les vœux de M. Jean-Claude GAUDIN, Sénateur Maire de Marseille, Président du Conseil Régional PACA, se félicite que

cette manifestation se

tienne à Marseille, justifiant le rôle de ville pilote en la matière avec notamment l'IPGR, et remercie les organisateurs.

En guise d'ouverture aux interventions, l'ATTF présente un film monté par l'Ecole de Journalisme sur des images de FR3 ayant pour titre :

**Risques Majeurs... Une année riche en événements.**

Sans commentaire additionnel, sont projetées des images fortes extraites de documents d'actualités, relatant des inondations, des effondrements de terrain, des feux de forêts, un séisme, des risques industriels et technologiques. Ces images montrent l'intensité des phénomènes, l'effet de surprise et le désarroi des populations ainsi que l'action des autorités et des services de secours. En guise de conclusion de ces événements, face au risque technologique de pollution de l'air, des enfants sont confinés dans une école et

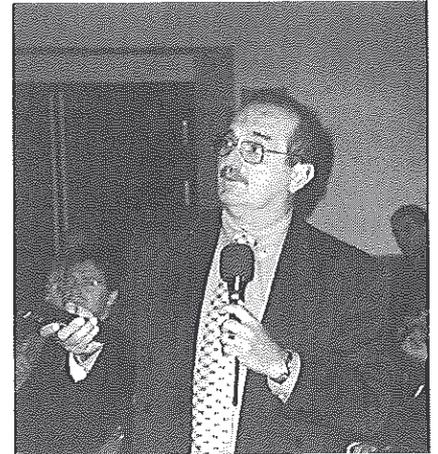
chantent « les petits poissons dans l'eau... » Succèdent alors des images montrant une augmentation du taux de radioactivité dans les eaux de la Manche... et un rappel de quelques événements non relatés dans le film, dont le dernier reste à écrire.

*Colloque - « la pratique des Risques Majeurs, Marseille, Parc Chanot ».*

La diversité des phénomènes appréhendés et leur complexité a suscité l'émergence d'une science du danger : la « cindynique » qui dans le contexte de la ville, système complexe par excellence prend le nom de « **cindyniques urbaines** ».

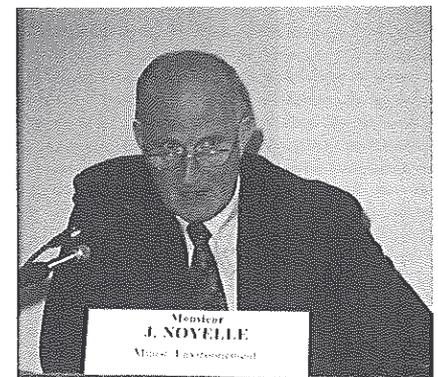
M. Claude COLLIN, Contrôleur Général Prévention et Gestion des Risques de la ville de Marseille, Directeur de l'IPGR, indique aussi que cette science a donné naissance à un nouveau métier adapté à ce context-te.

Les cindyniciens sont en effet d'une aide très précieuse pour les Maires, a qui incombe la plus large responsabilité dans ces domaines. L'évolution du droit substituant d'ailleurs cette notion de responsabilité à la notion ancienne de pouvoir. Une autre évolution importante à mettre en œuvre, le décloisonnement des structures traditionnelles vers une transversalité nécessaire à la prise en compte du risque dans tous les domaines.



M. Jean NOYELLE, chargé de mission au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, représentant Mme VOYNET, rappelle ensuite que les compétences et responsabilité en la matière, sont partagés entre l'État et les Collectivités Territoriales, et sont régis principalement par le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'Urbanisme. Il met l'accent sur la différence entre les actions de police administrative et le droit d'occupation des sols.

La responsabilité des communes apparaît plus souvent engagée du fait de la méconnaissance des obligations de police générale et particulière. Les obligations d'État se situant plus au niveau du « porter à connaissance » des servitudes opposables aux tiers et aux communes en matières de zones à risques à intégrer dans les plans d'urbanisme.



A ce stade, il était important de présenter les outils d'organisation et de gestion des risques majeurs :

M. Eric LEROI, du BRGM de Marseille :

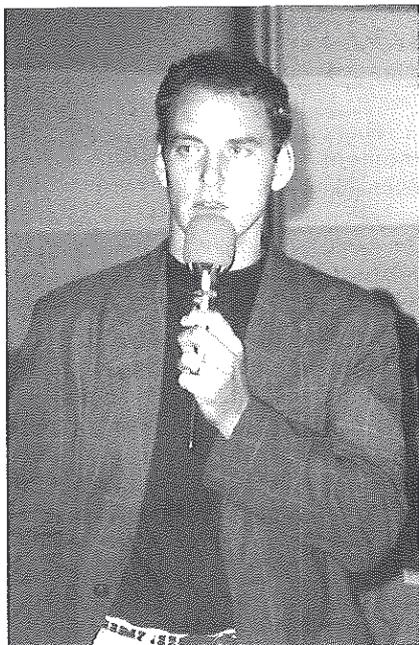
*« cartographie et outils d'aide à la décision »*

La cartographie est un outil d'aide à la décision nécessaire et obligatoire lors de la phase de prévention. Cet outil permet de prendre en compte un nombre considérable d'éléments tout en intégrant les composantes fondamentales qui sont l'aléa, la vulnérabilité et le coût. Tout ceci ne peut se faire bien sûr sans une évaluation des risques, c'est-à-dire une étude de prédisposition (quel phénomène, où) de l'occurrence (quand) de la trajectoire (jusqu'où) et d'un certain nombre d'autres questions : Qui? Quand? Comment? Combien?... Bref, une étude systémique qui conduira à la carte, synthèse complexe d'une situation à risque.

Même si toutes les composantes de l'aléa sont difficilement quantifiables, l'avènement des systèmes informatiques d'information géographique permet de proposer des méthodes pertinentes de cartographie des aléas.

Mais la recherche de solutions techniques n'est pas tout, la structuration de l'information à différentes échelles permettra d'apporter des réponses opérationnelles aux problèmes d'aménagement du territoire, de préparation et de gestion des situations de crises.

Enfin, il ne faut pas oublier que la notion de risque est avant tout culturelle, économique et politique : toute cartographie réglementaire devra donc résulter d'un consensus entre les spécialistes et le décideur afin de définir le niveau de protection requise.



Melle Marie-Ange COURBON

Chargée d'Etudes d'Urbanisme du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) :

*« la prise en compte du risque dans un Plan d'Occupation des Sols : l'exemple de la Tour d'Aigues ».*

Au cours des années, la nécessité de maîtriser les mutations importantes, telle que l'augmentation de la population dans une zone rurale fragile comme la Tour d'Aigues, apparaît de plus en plus essentielle. Cette maîtrise s'effectue grâce au P.O.S. et surtout par une action intercommunale correspondant à celle du PNRL. Elle passe donc aussi par la prise en compte des risques naturels.

Le Parc prend en compte ces risques à travers différentes actions : actions opérationnelles (aide au maintien des pâturages, restauration des cours d'eau...), actions préventives (connaissance des aléas, information sur les risques...) et surtout leur intégration dans un

schéma d'aménagement du territoire applicable à toutes les communes et à tous documents d'urbanisme.

Les inondations de 1986 et 1988, ainsi que leur délimitation topographique, ont permis d'isoler les secteurs présumés à risques, et de les considérer comme zones fermées à l'urbanisation, avant le lancement d'une étude plus approfondie par la Direction Départementale de l'Équipement du Vaucluse afin de valoriser ces espaces.

Cette étude a permis d'intégrer dans le « P.O.S. révisé » l'ensemble des risques naturels présents afin de ne plus accroître le nombre de constructions soumises aux risques, et de protéger les constructions existantes, mais aussi et surtout valoriser ces zones par des équipements collectifs communaux notamment espaces naturels, parcs, terrains de sports...

Mme Catherine GRANGIER

Chargée de Mission Environnement Urbain du Parc Naturel Régional du Luberon expose :

*L'expérience de la Charte pour l'Environnement du Parc du Luberon intégrant l'« information préventive sur les risques majeurs ».*

Cette charte signée en 1994 entre l'État, le Parc et les communes d'Apt, Cavailon, Manosque et Pertuis, prévoit sur 5 ans la réalisation des objectifs suivants :

- \* la connaissance et la prévention des risques,
- \* la mise en valeur du paysage urbain,
- \* l'amélioration des déplacements,
- \* la protection et l'aménagement du milieu naturel et agricole,
- \* une formation et une éducation à l'environnement.

Les risques majeurs pris en compte sont : les inondations, les feux de forêts, les séismes, les accidents de transports de matières dange-



reuses, les risques technologiques liés à l'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement, et les risques nucléaires.

Ce travail d'information préventive se déroule suivant 3 phases :

- Phase 1 :

Les Dossiers Communaux Synthétiques (DCS) établis par le Préfet. Ces dossiers répertorient les diverses causes de risques majeurs sur la commune et sont consultables en mairie.

- Phase 2 :

Les Dossiers d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) rédigés par le Maire. Ces dossiers définissent les diverses actions de préventions de risques et d'information du public et peuvent aussi être consultés en mairie.

- Phase 3 :

Manifestations de sensibilisation, et campagne d'affichage.

La phase 1 est en cours d'achèvement et les phases 2 et 3 vont se réaliser avec l'appui d'un organisme spécialisé en communication afin de mieux informer le public.

L'intégration des procédures d'information dans le cadre d'une charte d'Environnement permet de contractualiser cette information qui incombe aux Maires, mais surtout de la placer dans un contexte intercommunal à l'échelle du territoire impliqué.

#### M. le Colonel NARDIN

Chef d'État Major de Défense et de Sécurité Civile Zone Sud, Commandant du CIRCOSC Valabre :

« Plans de Secours ».



Pour résoudre des phénomènes de crise, de très nombreux acteurs sont impliqués. Aujourd'hui, la responsabilité juridique initiale de la sécurité des populations est confiée aux Maires responsables de leurs administrés. Ceux-ci peuvent dans certains cas mettre en œuvre des moyens de secours importants qui ne nécessitent pas l'intervention de l'autorité supérieure. Dans le cas contraire, ils doivent saisir le Préfet qui prend la direction des opérations.

La loi de 1987 portant réorganisation des services et des missions de sécurité civile prévoit des plans tels que : le bien connu « Plan ORSEC » créé en 1952 (répertoire des moyens et organigramme d'interventions); les plans d'urgence (PPI, Plan rouge, PSS).

La loi du 3 mai 1996 relative à l'organisation des services d'incendie et de secours va bouleverser les données actuelles : le rôle des élus donc des collectivités territoriales sera beaucoup plus important. Il faudra les associer à la préparation des plans de secours et les intégrer totalement à la gestion de crise.

#### M. Robert HUME

ATTF, Prévention, Gestion des Risques de la ville de Marseille :  
« Services d'Astreinte ».

« Les compétences et responsabilités en matière de risques majeurs démontrent que le Maire est la sentinelle avancée ».

Il doit s'entourer d'un réseau de compétences et surtout d'une organisation permanente de manière à répondre à tout moment, à tout événement mettant

en jeu la sécurité des personnes et des biens.

Un service d'astreinte communal doit être composé d'élus de permanence, d'agents volontaires, motivés et formés afin d'assurer la continuité de l'autorité et du service municipal, en complément des services de secours traditionnels.

Les moyens classiques des services peuvent être complétés par la Protection Civile Urbaine pour l'assistance aux populations (hébergement, ravitaillement, soutien moral, secourisme et interventions diverses).

L'efficacité du dispositif de permanence procède des moyens mais surtout des structures et des hommes, le service de garde de Marseille est composé de 25 Techniciens Territoriaux volontaires. Il est rattaché à la structure Prévention et Gestion des Risques du Secrétariat Général. Ces agents ont une situation particulière, ils connaissent bien les structures municipales, ils sont connus et reconnus.

Pour un coût réduit représentant un poste à temps plein, la continuité des services peut être assurée évitant ainsi tout retard opérationnel d'assistance aux services de secours traditionnels.

Des expériences vécues ont ensuite été rapportées.

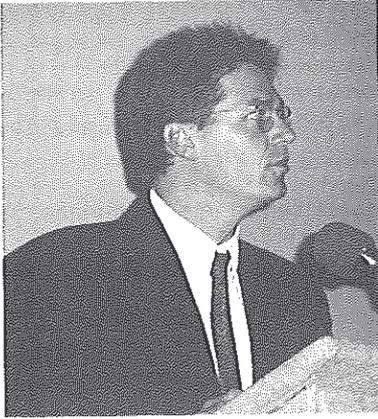
M. Jean-Marie DESCHAMPS, Géologue consultant et M. Philippe MONGENET ATTF, Service Etudes et Grands Travaux, ville de Marseille :

« Les mouvements de terrains ».

Les mouvements de terrains (glissement, éboulement, effondrement) constituent l'un des risques majeurs directement liés au sol.

Les anciennes exploitations souterraines de gypse de Roquevaire en sont l'exemple frappant, qui soulève le dangereux





problème des carrières abandonnées. En 1990, malgré un historique impressionnant d'effondrements, la ville de Roquevaire (Bouches du Rhône) n'avait pris aucune disposition spécifique pour prévenir tout risque d'accident lié à cette ancienne carrière. Mais suite au dernier effondrement du 28 novembre 1990, un inventaire

des zones potentiellement dangereuses est confié à un géologue afin de prendre des mesures de sécurité qui s'imposent.

Ce document a servi de base aux services de l'État, dans le cadre des procédures habituelles pour être intégré dans le plan d'occupation des sols en juillet 1991. Le géologue n'ayant pas été associé à la procédure, il est apparu par la suite que le document officiel était très sensiblement différent de l'étude initiale, notamment par la réduction des zones exposées. Aussi aucune mesure préventive n'avait été prise en août 1995 quand un nouvel effondrement se produisit.

Un rapport de préalerte est aussitôt établi par le géologue, suivi d'une « réunion de panique » en Préfecture...

Aujourd'hui encore, le problème n'est pas résolu.

Cet exemple nous montre bien que c'est à travers un dialogue ouvert et la compréhension des problèmes, en associant les experts, que l'on peut mieux maîtriser le risque.

Les mesures préventives telles que l'identification, le recensement, la cartographie des aléas et donc des zones à risques effectuées par le praticien géologue, apparaissent indispensables pour « assurer » la sécurité sur le territoire communal. De plus, pour éviter tout accident significatif, ces mesures doivent être appliquées dans les meilleurs délais (exemple de Villelaure).

Enfin il est fait remarquer que le coût de ces études est faible face au coût d'un sinistre.

M. MONGENET a complété cette intervention en rappelant les obligations qui incombent aux collectivités, tant sur les propriétés publiques que privées. La prévention de cet aléa impose au Maire la mise en œuvre de mesures de protection et d'incitation des propriétaires, elle passe par la mise en place de dispositifs de protection, la réalisation de travaux de confortement, le suivi et la maintenance.

**M. le Lieutenant Colonel VIGNON**  
Commandant du CSP d'Avignon :

« Accident Technologique ».

Il se souvient encore avec émotion de l'appel reçu le vendredi 2 décembre 1994 pour un accident mettant en cause un wagon citerne tombé sur le ballast de la gare d'Avignon, au cours d'une manoeuvre de manutention. La citerne contenait 59 tonnes de Mono Chlorure de Vinyle, gaz liquéfié sous pression, hautement inflammable et instable mais heureusement, il n'y avait pas de fuite.

La situation étant par conséquent stable, une cellule de crise est mise en place et l'ensemble des intervenants décide du relevage du wagon au surlendemain, Dimanche, permettant ainsi de résoudre différents problèmes sans précipitation à savoir : l'adaptation du scénario « accidents d'usine » à la situation présente, le contrôle de la résistance de la citerne lors du levage, le dispositif d'information des populations et leur évacuation...

Après toutes ces vérifications, la solution technique retenue s'articule autour de 3 phases :

1. le transvasement partiel qui permet de soulager la citerne de 30 tonnes qui doit se dérouler en 4h30,
2. le relevage de la citerne à l'aide de 5 grues qui doit se dérouler en 3h30,
3. le transvasement final.

Mais, pour effectuer les deux premières phases, un périmètre de sécurité doit-être mis en place. Le Dimanche matin, l'évacuation de 3500 personnes est effectuée en mobilisant tous les services de la ville.

Les trois phases se sont déroulées sans problème majeur et le dispositif humain et matériel est entièrement relevé à 22h30. Pour le Lieutenant-Colonel VIGNON, cette opération qui a duré 3 jours est une totale réussite, elle a permis une véritable collaboration entre les services de secours, les autorités et les structures municipales.

**M. Jean-Paul MAZILLIER,**

Directeur des services techniques de Vaison La Romaine :  
« Inondations ».

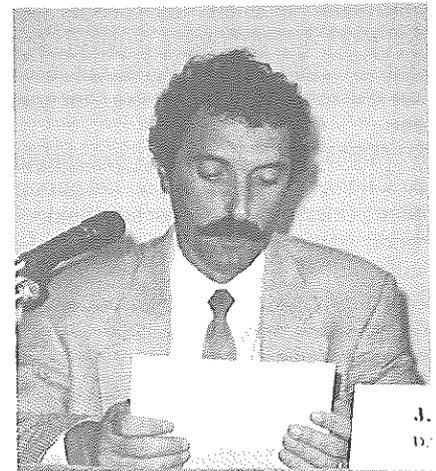
Il commente son expérience vécue lors de la crue de l'Ouvèze qui frappa sa ville en 1992.

M. J.P. MAZILLIER rappelle essentiellement le rôle du technicien face à une telle catastrophe.

En effet, au cours de la crue dont aucune annonce n'avait été faite, la difficulté réside en fait dans l'identification du phénomène c'est-à-dire à « *quel moment basculons-nous du contrôlable à l'incontrôlable ?* ».

On assiste impuissant à une succession d'événements. Arrive ensuite la décrue et le moment des premiers bilans, c'est à ce moment là que l'on commence à comprendre ce qui s'est passé. Là encore, le technicien a un rôle primordial notamment à Vaison la Romaine où les voies d'accès coupées ou impraticables n'ont pas permis la mise en œuvre rapide du plan ORSEC déclenché plusieurs heures après la catastrophe.

Il en découle que les premières mesures d'urgence furent prises par le technicien à savoir de coordonner le dégagement des accès, des rues, de faire un bilan des moyens disponibles en hommes et matériels, de déterminer le lieu d'implantation du poste de commandement, etc.



Le Directeur des Services Techniques insiste également sur l'aide intercommunale qui joua un grand rôle à Vaison la Romaine dans la gestion post-catastrophe dès le lendemain de la crue, et ceci sans jamais avoir demandé un quelconque soutien.

*Il insiste encore sur le rôle important du technicien dans le cadre du Plan ORSEC, organisation à laquelle il n'est malheureusement pas associé, le contrôle et le suivi des travaux de remise en état et, la relation étroite entre élu et technicien pour la bonne marche des opérations de retour à la normale.*

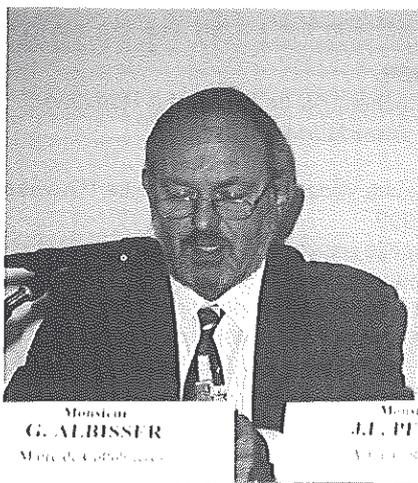
Il souligne un point très important, la réalisation de levées de crue, mesure indispensable pour les indemnités à venir. Néanmoins, J.-P. MAZILLIER souligne que cette expérience lui a beaucoup apporté tant sur le plan professionnel qu'humain.

**M. Guy ALBISSER,**  
Maire de Collobrières :

*« Feux de Forêt ».*

Il fait part à l'assemblée de la dure expérience vécue lors des incendies de forêts au cours de l'été 1991 :

*« Quand la réalité ressemble au pire des cauchemars ».*



En effet, après avoir « maîtrisé » un feu qui avait déjà ravagé 5 hectares, les Services de Secours et en particulier les Canadiens se rendirent dans un département voisin pour un début d'incendie comme le prévoit le principe d'intervention rapide sur les départs de feu, sans avoir noyé complètement un

brasier en fond de vallon, contrairement à la demande de la Commission Communale Feux de Forêt. Peu après, le Mistral provoque une reprise du feu sur la commune de Collobrières. L'ensemble de la population du village se mobilise pour aider au mieux les secours terrestres, et le Maire se doit alors de faire face à plusieurs problèmes et, en premier lieu, une panne d'électricité sur la Commune qui empêche les camions de lutte contre l'incendie de se ravitailler en eau.

M. ALBISSER obtient du Commandant de la base aéronavale de Cuers, la possibilité d'un hélicoptère, d'un groupe électrogène; l'inertie de la Préfecture empêche le décollage de l'aéronef, personne n'étant apte à donner l'autorisation nécessaire.

Après de multiples palabres parfois peu orthodoxes, il obtient l'autorisation nécessaire.

Le feu prenant de l'ampleur, il échappe aux sapeurs-pompiers entre Pierrefeu et Collobrières. Le Maire ordonne alors sur les conseils de la Commission Communale Feux de Forêts d'allumer un contre-feu.

Par mesure de sécurité, il demande aux sapeurs-pompiers

d'évacuer la zone, ce qui sera dans un premier temps refusé par le Commandant des opérations de secours.

Mais, le contre-feu réalisé est une véritable réussite.

*Le soutien de la population et des élus a permis au Maire de se sortir d'une procédure judiciaire l'accusant de pyromanie.*

M. ALBISSER déplore, après cette triste expérience, le manque d'écoute des professionnels du feu; il rappelle que : **le responsable reste le Maire qui ne peut déléguer cette responsabilité.**

**M. Jean Louis PEGOU**  
ATTF La Réunion :

*« Volcanisme ».*

Le risque volcanique à l'île de la Réunion est présenté. Cette île surgit de l'Océan Indien il y a près de 3 millions d'années, est essentiellement un volcan (le Piton des Neiges), qui ne fonctionne plus depuis environ 20 000 ans comportant sur son flanc Est, un volcan en activité, le Piton de la Fournaise né il y a environ 500 000 ans. Son édification en 4 phases principales se poursuit aujourd'hui, composé de 2 cratères et d'un rebord naturel délimitant l'enclos FOUQUE.

Une à deux éruptions par siècle, semble-t-il, débordent de cet enclos; c'est le cas de celle de mars 1986 qui est la première observée depuis la création de l'observatoire technologique et qui a nécessité le déplacement de 500 personnes.

Cette dernière a pu être suivie en détail et a permis d'en tirer divers enseignements.

Un film a été présenté.

Les outils d'organisation et de gestion sont :

\* L'observatoire volcanologique et la surveillance géophysique.

L'observation se fait hors éruption pour détecter les signes avant coureurs de l'éruption et en phase d'activité pour déterminer la localisation et prévoir son évolution. Il s'appuie en particulier sur un réseau complexe de surveillance instrumentale.

\* L'évaluation des risques Protection Civile.

Les observations permettent la prévision à long terme, à court terme et l'élaboration de cartes de risques. Un plan ORSEC placé sous l'autorité du Préfet et un Comité Supérieur d'Évaluation des Risques Volcaniques (CSERV), institué auprès du Premier Ministre, permettent d'organiser la sécurité.



\* L'information préventive de la population sur les risques majeurs.

La Cellule d'Analyse des Risques et d'Information Préventive (CARIP) présidée par le Préfet centralise l'information et élabore les documents nécessaires (dossier départemental de risques majeurs, documents synthétiques). Les médias participent largement à cette information.

\* Prise en compte des risques naturels dans l'aménagement avec la mise en place d'une cartographie réglementaire et un fichier mouvements de terrains mis en place par le BRGM.

\* La gestion prévisionnelle de crise avec la mise en place du plan de secours spécialisé éruptions volcaniques dont les principales phases sont : la préalerte, les alertes, la préparation à l'évacuation, et l'évacuation.

**M. Pierre MOUROUX** Directeur Régional du BRGM :

« *Séismes* ».

La terre a tremblé en haute Savoie le lundi 15 juillet 1996 à 2h13. C'est le plus fort séisme depuis celui de Chamonix en 1905. 4 séismes ont été recensés depuis 1839 dans la même zone. L'épicentre de magnitude 5,3 et de 3 km de profondeur était situé au sud de la commune d'Epagny, à l'ouest de l'Aéroport d'Annecy-Meythet. Le séisme et ses répliques sont localisées le long de la faille du Vuache, son intensité a été évaluée à VII-VIII MSK par le BRGM.

Des dégâts matériels très importants (notamment à cause des cheminées) ont été relevés à Epagny dans les villages des alentours. Le coût global s'élève à près de 300 MF.

Ce séisme a permis de compléter l'expérience tirée d'autres séismes moyens récents, concernant les réactions de la population et les constantes sociologiques en particulier : l'articulation de l'information entre les scientifiques, les préfetures et les communes; les incertitudes de l'information scientifique dans les premières heures, l'importance du rôle des pompiers et le poids de la demande; le rôle à la fois essentiel et ambigu des médias, les problèmes de responsabilités et de préparation au séisme dans les entreprises et les écoles; la sensibilisation faible au risque sismique malgré le bon niveau de l'information disponible.



« Enjeux Économiques ».

**Mme Claire ARNAL** BRGM :

« *Enjeux Économiques* ».

L'évaluation présentée ne tient pas compte des coûts des secours et des préjudices non-mesurables (troubles psychologiques...).

La méthode consiste dans un premier temps à rechercher des données pertinentes à partir de l'évaluation du coût financier résultant des pertes et gains, de l'impact économique, de la durée, de l'enchaînement des périodes suivant le sinistre (période de crise, de post-crise, de réhabilitation et de reconstruction).

On peut aussi retenir trois zones différentes. Dans chaque zone, on peut définir la nature des gains ou des pertes et les transferts financiers entre chaque zone.

La zone sinistrée est touchée par des dommages directs c'est-à-dire le coût de remplacement et réparation des biens affectés ainsi que les dépenses durant la crise.

Dans la zone d'influence située à la périphérie de la zone sinistrée ont lieu des effets indirects, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de pertes économiques dus à la catastrophe mais des gains pour des activités existantes ou nouvelles.

Dans la zone externe, ce sont essentiellement les banques et les assurances qui jouent un rôle d'aide financière pour les sinistrés.

Dans un deuxième temps, après analyse critique des résultats obtenus, on peut noter que les collectivités touchées s'appauvrissent, les victimes s'endettent, par contre dans la zone d'influence, les entreprises connaissent un très net gain d'activité et dans la zone externe, peu de répercussions sont relevées.

Aussi, l'on peut en tirer des indicateurs pour l'analyse de la vulnérabilité économique d'une collectivité en valeur directe, valeur d'activité ou fonctionnelle.

Les mesures de prévention doivent également tenir compte de ces éléments en terme financier et économique au même titre que les enjeux humains, sociaux ou patrimoniaux; la rapidité du retour à la normale en dépend.



**Mme Christiane VILLAIN-GANDOSSI**

Directeur de Recherche au CNRS :

« *Interactions entre géosystèmes et systèmes sociaux* »

La marque des sociétés modernes est bien celle d'une menace généralisée du risque naturel et du risque technologique sous ses formes diverses. J. THEYS parle d'un glissement entre la catastrophe « perçue comme une manifestation de la providence » qui a évolué vers une intervention divine puis vers le « risque insupportable » qui marque la conscience sociale depuis les années 70. Il s'y ajoute un corollaire : celui d'un sentiment d'insécurité qui s'alimente aux progrès mêmes des dispositifs de sécurité, et peut-être celui de la montée de l'exclusion sociale (les boucs émissaires) qui de tout temps a été le régulateur principal des situations de catastrophes.

Nous sommes donc confrontés au paradoxe d'une société en dynamique évolutive mais éminemment vulnérable, parce qu'elle redoute, de plus en plus, toute possibilité de déstabilisation : plus la sécurité s'investit dans des techniques et des institutions spécialisées, plus s'accroît le sentiment général d'aliénation, sous l'effet de défaillances en elles-mêmes mineures.

On peut donc établir une distinction entre deux domaines : celui de « l'amont-risque » constitué par les systèmes de pro-



cessus naturels (géosystèmes) ou anthropiques (socio-systèmes) qui jusqu'à une date récente n'ont pas été perçus comme générateurs de risques au sens où nous l'entendons aujourd'hui. On n'entre dans le « domaine du risque », que lorsque la prise de conscience et la formalisation du risque sont pleinement opérées par une société.

Le point de bifurcation de l'évolution technique, systémique et spirituelle que nous traversons exige l'élaboration d'un arsenal épistémologique et méthodologique nouveau. Tout s'inverse en menace et appelle une formulation éthique inédite : qu'il s'agisse des techniques biologiques, de l'énergie nucléaire, des communications, etc. Pour la première fois, les actions de l'homme apparaissent irréversibles. Aux côtés de la communication, l'idée de responsabilité - chère à Hans Jonas - liée à la maîtrise des pouvoirs et à la libre prise en charge des transformations de l'agir participe à cette fondation contemporaine de l'éthique. Or les sciences éprouvent quelque difficulté à traiter un problème qui ne relève pas d'un secteur propre. Comment définir, en effet, une méthodologie pour cerner un objet qui se dérobe aux analyses et qui ne cesse de rebondir en fonction des événements et des incidents de chaque jour ? La question de l'insécurité remet, en fait, en cause la division et la spécialisation des différents secteurs de la recherche. Quand le phénomène de l'insécurité est traité globalement, il reste soumis aux sens des discours qui l'entretiennent, et quand il est abordé de manière plus circonscrite, les analyses ne répètent que l'évidence de ses causes. Les unes concernent d'abord le problème de la conquête de la sécurité, elles montrent les effets bénéfiques d'une bonne gestion des risques. Mais seulement cette gestion des risques ne va-t-elle pas renforcer la techno-bureaucratie ? On peut aussi aborder différents aspects de l'insécurité en reprenant les méthodes classiques de la sociologie. Mais une sociologie des phénomènes insécuritaires ne semble pouvoir trouver une voie qu'en analysant les rapports complexes entre le traitement politique et économique de l'insécurité et les pratiques sociales réalisées, imaginées en son nom.

**M. Pierre ESTIENNE**  
Expert d'Assuré :

« Indemnisations ».

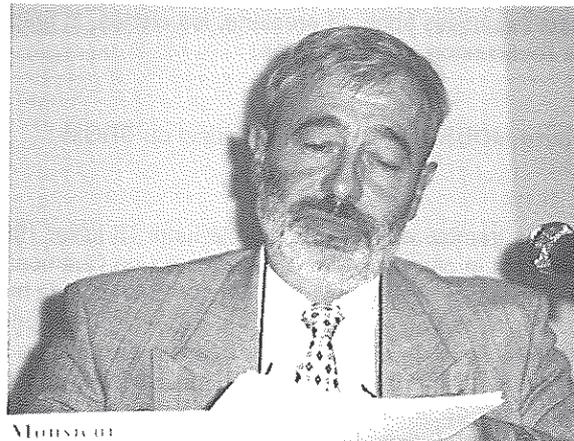
La garantie est issue de la loi du 13 juillet 1982. Elle est additionnelle et se greffe à une assurance de chose. Pour qu'il y ait indemnisation, il faut l'existence d'un contrat de perte d'exploitation ainsi que l'état de CATNAT constaté par arrêté Ministériel.

On considère qu'il y a CATNAT lorsque les dommages maté-

riels directs sont la conséquence de l'intensité anormale d'un agent naturel et que les mesures de prévention antérieures n'ont pu empêcher le sinistre. Certains agents naturels en sont garantis que sous certaines conditions comme la grêle, les tempêtes...

La garantie CATNAT assure l'indemnisation des dommages matériels directs ainsi que les frais de réparation du sinistre. Après une procédure assez précise, un état de perte doit être remis dans les 20 jours suivant le sinistre à la compagnie d'assurance.

Le règlement définitif du sinistre se fait selon une procédure définie entre l'assuré et l'assureur.



Il y a l'expertise de gré à gré ; l'expertise amiable et l'expertise judiciaire. L'évaluation des dommages donne lieu à un PV d'expertise. L'indemnité globale sera alors calculée par l'assureur qui prendra en compte le montant du PV d'expertise, l'application des règles proportionnelles et les franchises.

Il faut par la suite que l'assuré accepte cette proposition d'indemnité.

Il apparaît donc nécessaire que les assurés soient conseillés par des experts, dans ces démarches.

Le rôle des techniciens territoriaux en cas de sinistre est de maintenir et de sauvegarder le patrimoine communal. Il faut pour cela qu'un inventaire soit établi évaluant et déterminant ceux nécessitant une assurance.

#### Après la catastrophe, il est toujours trop tard !

Les techniciens territoriaux doivent en conséquence être bien informés de ces procédures et des règles diverses qui influent sur leur application. Ils devront savoir utiliser ces informations et les répercuter tant sur leurs élus que sur les administrés qui souvent en état de choc, peuvent accepter n'importe quoi.

**M. Jean Marc MERCANTINI**  
Maître de Conférences, Université de St Jérôme :

« L'apport de la recherche et de l'enseignement »

L'apport de la recherche s'opère à travers une analyse de sécurité en 3 étapes : une identification des dangers afin de repérer les éléments pertinents d'un système, une modélisation des accidents pour comprendre leur mécanisme et une estimation de la fréquence d'occurrence et du taux de gravité

acceptables; ceci permettant aussi une analyse prévisionnelle des scénarios d'accidents.

Ces données sont ensuite intégrées dans un outil informatique qui permet par simulation des comportements critiques des systèmes à risques; de définir et de valider des mesures préventives, des plans d'action et d'intervention et d'acquiescer de bons réflexes lors d'accidents.

L'apport de l'enseignement se traduit par la formation initiale des spécialistes afin qu'ils réagissent efficacement dans une situation, une formation continue est également nécessaire car les techniques et les réglementations évoluent sans cesse. Ces formations s'inscrivent dans un concept de culture générale du danger et du risque afin d'harmoniser les approches et les langages des multiples intervenants : « La Cindynique ». La recherche apporte donc de nouveaux outils de plus en plus performants au fur et à mesure de l'évolution technologique et l'enseignement doit permettre l'amélioration et le développement des connaissances pour une meilleure maîtrise des situations de crise.

Pour conclure cette série d'interventions, M. le **Capitaine de Vaisseau Alain ATHIMON** Commandant du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille expose la spécificité de cette ville.



Les actions de Sécurité Civile font figure d'exception puisqu'elles sont assurées par le Bataillon des Marins Pompiers (BMP), Unité Militaire, placé sous l'autorité du Maire depuis 1939.

Les actions de sécurité comprennent les actions « amont » assurées par la Prévention et Gestion des Risques (PGR) et les opérations de secours et risques majeurs assurées par le BMP. Ces deux structures qui travaillent en étroite collaboration pour augmenter l'efficacité, sont gérées par le Secrétariat Général de la Mairie.

Les actions « amont » concernent : la Prévention par l'étude des aléas et de la vulnérabilité pour conduire les actions d'information préventive et de prévention administrative; la Prévision (technique et opérationnelle) par l'étude et la définition des procédures et des moyens visant à diminuer les conséquences d'un sinistre déclaré ou sur le point d'éclorre.

Les opérations de secours et de risques majeurs concernent : les opérations de sécurité civile comme la lutte contre les incendies, les sinistres divers, les pollutions, etc.

Le Directeur des Secours est le Commandant du BMP. Le retour à la normale par la gestion technique et administrative de la post-crise est assuré par la PGR.

### Table Ronde de synthèse

Participants :

MM. NOYELLE, BERGER, LACROIX représentant M. COLLIN, NARDIN, ATHIMON, RIGAUD représentant M. JORDA (DD SIS), GENTON Maire de Bollène, Mme CORDEAU S.G. de Bédarrides, MM RAVENEAU du CNFPT et TRUFFY.

Compte tenu de la densité des interventions n'ayant pas suffisamment permis aux intervenants d'échanger avec le public, M. J.L. PACULL demande à la salle de réagir en questionnant les participants de la Table Ronde.

*Pourquoi les Services Techniques ne sont-ils pas interrogés ou suffisamment associés lors de l'élaboration des Plans ORSEC ?*

M. le Colonel NARDIN indique qu'en fait les plans ORSEC ne sont qu'une « coquille vide » répertoriant les moyens matériels et organiques pouvant être mis en œuvre en cas de déclenchement. Il n'y a donc pas grand intérêt à ce que les services techniques y soient associés.

Par contre les Municipalités seront associées dans le cadre de la refonte programmée des Plans ORSEC.

Cette consultation existe déjà au niveau des Plans Spécialisés de Secours, et elle est rendue obligatoire dans les procédures d'élaboration des Schémas Départementaux d'Analyse et de Couverture des Risques.

En ce qui concerne la mise en œuvre, une chose sont les organigrammes, autre chose sont les réalités du terrain.

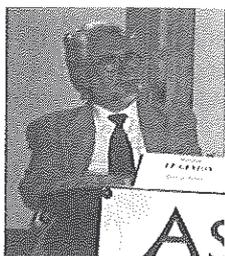
M. le Capitaine de Vaisseau ATHIMON complète cette réponse en indiquant que les services de secours ont besoin des Services Techniques et des Elus à condition que ceux-ci puissent s'impliquer dans des structures d'astreintes et sachent s'adapter à des structures organiques inhabituelles. L'esprit gaulois a de la difficulté à s'adapter à des systèmes nouveaux.



M. le Commandant RIGAUD indique que les Services Techniques et en particulier les Techniciens Territoriaux, ainsi que les Services de Secours, sont les conseillers techniques des élus, qui sont les responsables.

Afin d'améliorer cette coopération, il est nécessaire de tester les organisations par des exercices communs (exercices de cadres) afin d'habituer ces personnes à travailler dans l'urgence et la continuité.

M. GENTON, Maire de Bollène, corrobore ces allégations en indiquant qu'en l'absence de structures d'astreintes, une inertie des services est inévitable, si une situation de crise se déclenche brutalement.



Les systèmes de prévention et d'information doivent également être améliorés (systèmes d'alerte inondation automatisé ANTIBIA, mis au point par la Ville de Bollène) afin de préparer les services pour plus d'efficacité en cas de problème.

Des enregistrements, analyse des expériences et des exercices sont également nécessaires. Il rappelle enfin, qu'un Maire, dans une petite

commune est de fait d'astreinte 24h/24.

M. BERGER confirme qu'il est nécessaire d'organiser des exercices pour une meilleure action mais souligne, par son expérience récente sur Marseille (explosion de la Place des Marseillaises et Feux de Forêts de Juillet) que l'apport des Techniciens est primordial et irremplaçable pour ce qu'ils font avant les crises, c'est « l'organisation en amont ».

Enfin, sur ce thème M. ALBISSER, dans la salle, souligne et déplore le manque d'écoute des spécialistes ou des structures et notamment préfectorales, il y a une différence d'approche entre les donneurs d'ordre et les acteurs du terrain.

Cette différence d'approche souligne J.-L. PACULL est peut être le fait de carences au niveau de la formation.

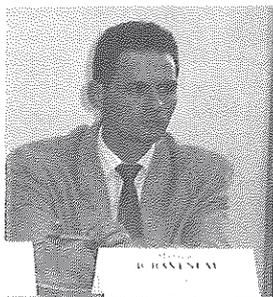
M. LACROIX indique que les fonctionnaires doivent apporter la preuve de leur compétence et de la pertinence de leur action, à cet effet, l'IPGR est une structure qui peut apporter conseil et assistance aux collectivités, élus et techniciens.



M. RAVENEAU : Il existe au CNFPT

un cycle de formation de 15 modules reprenant tous les thèmes nécessaires pour la gestion des situations de crise, la moitié de ces modules sont organisés par la région PACA. Le CNFPT a également participé à des sessions de sensibilisation pour des journées ou des séminaires destinés aux élus et cadres techniques en collaboration avec l'IPGR.

Il regrette que souvent le nombre d'inscriptions à ces formations est limité ce qui a fait annuler certains stages.



M. COLETTI, Chef du département Hygiène Sécurité Environnement de l'I.U.T. d'Aix-en-Provence (Université de la Méditerranée) indique que l'enseignement dispensé dans cet établissement permet en 2 ans de former des techniciens supérieurs aptes à prévenir et intervenir dans les situations de crise.

Un technicien du Public, suite à une expérience personnelle vécue à Vaison La Romaine (intervenant volontaire) déplore le manque d'encadrement des volontaires qui pourrait être comblés par des techniciens.

M. GENTON : « C'est ce qui s'est passé à Bollène, des Techniciens d'autres communes et notamment Vaison-la-Romaine ont assuré ce rôle en prêtant leur assistance ».

M. RIGAUD : les inondations en Camargue ont été un modèle de coordination et d'efficacité du travail des services municipaux dans la résolution du problème. Ceci a été rendu vrai en partie « grâce » à la répétition de ces événements.

Mme CORDEAU souhaite intervenir afin d'évoquer l'expérience particulière de Bédarrides.

En 1992 comme à Vaison, le plan ORSEC a été mis en œuvre.

En 1994 à l'occasion de nouvelles inondations d'une ampleur comparable, il n'a pas été déclenché. Les services communaux et les sapeurs pompiers locaux ont assumé la gestion de la crise. Elle estime que l'événement a été géré avec plus de sérénité pour un aussi bon résultat.



**Lors d'un plan ORSEC les responsables ne connaissent pas et ne reconnaissent pas les acteurs locaux.**

« Il n'y a qu'une Préfecture, qu'une DDA, qu'une DDE, les élus ruraux couvrent tout le territoire »...

Il y a nécessité à prendre en compte en amont les acteurs locaux au niveau de la concertation afin qu'ils soient reconnus, pour l'élaboration des décisions et la coordination des moyens.

Vifs applaudissements de la salle.

L'heure de clôture approchant, une dernière question est posée sur la compétence et la formation des Maires.

M. ALBISSER répond de la salle en indiquant qu'un élu local doit s'entourer de gens compétents dans différents domaines car il ne peut avoir toutes les compétences nécessaires à la gestion de sa commune et de ses problèmes.

M. J.-L. PACULL conclut en indiquant que les professionnels des secours et les techniciens territoriaux sont là pour l'aider et l'assister dans ses décisions.

A l'issue des débats, Monsieur Jean Paul TRUFFY remercie l'ensemble des intervenants pour la qualité de leurs prestations, démontrant d'une part la place importante des Risques Majeurs dans les responsabilités municipales et d'autre part le rôle important des Techniciens Territoriaux, impliqués dans toutes les obligations qui en découlent.